



Le Contrôle fiscal : comment l'éviter ?

Réunion en ligne le 9 Novembre 2021 à 13h30

Durée 1h

Objectifs :

Être capable d'identifier pourquoi l'administration fiscale peut s'intéresser à votre dossier et ainsi éviter le contrôle fiscal

Plan indicatif :

Les procédures préalables à un contrôle fiscal : savoir y répondre

Les « clignotants » de l'administration fiscale :

- Les dates de dépôt de vos déclarations
- Les retards de règlement
- Les opérations internationales
- Les sous-traitants
- Les ratios de votre secteur d'activité (marge, charges, frais de personnel ...)
- Les opérations financières et bancaires
- Revue d'autres indicateurs

ORGANISME DE GESTION AGREE DES PROFESSIONNELS INDEPENDANTS ET LIBERAUX

Siège social : 1 Avenue Quirinal – Bâtiment B – BP 12 – 40001 MONT DE MARSAN CEDEX – Tél. : 05 58 06 15 51 – mdm@ogapil.fr

Bureau secondaire : 33 Allée Galilée – 74700 SALLANCHES – Tél. : 04 50 47 92 98 – sallanches@ogapil.fr

Agrément du 1^{er} août 2017 – Direction Régionale des Finances Publiques de Bordeaux – OGA 103400 – Siret 343 651 162 00038 – APE 6920Z

www.ogapil.fr